

**SYNDICAT MIXTE DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL**  
**« Olivier MESSIAEN »**

17 rue de l'Ancienne Mairie  
04000 DIGNE LES BAINS

**COMITE SYNDICAL**

Le lundi 17 octobre 2022 à 10 heures 30, dûment convoqué par lettre individuelle en date du 23 septembre 2022, le Comité syndical du Syndicat mixte de gestion du Conservatoire s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de la Présidente, à l'Hôtel du Département, dont les portes étaient ouvertes au public.

**Etaient présents :**

Madame Laurie SARDELLA, Présidente du Syndicat mixte de gestion ;  
Monsieur Robert LAURENTI, représentant de Durance Luberon Verdon Agglomération, 1<sup>er</sup> Vice-Président du Syndicat mixte ;  
Madame Sandra FAURE, représentante de Durance Luberon Verdon agglomération ;  
Madame Martine THIEBLEMONT, représentante de Provence Alpes agglomération ;  
Madame Isabelle MORINEAUD, représentante du Conseil départemental ;

**Assistaient également à la séance :**

Monsieur Eric DOUCET Directeur général  
Madame Christine JOLY, directrice administrative  
Monsieur Benoît PAILLARD, Directeur pédagogique et artistique adjoint  
Monsieur Roland RUZAFI, Directeur des établissements culturels du Conseil départemental  
Monsieur Yves CLAUDET, Directeur général adjoint des services de DLVA  
Monsieur Boris PAUL, professeur

**Absent excusé :**

Monsieur Pierre CATILLON, représentant du Conseil départemental  
Monsieur Alain DELSAUX, représentant du Conseil départemental  
Monsieur Claude FIAERT, représentant de Provence Alpes Agglomération. 2<sup>ème</sup> Vice-Président du Syndicat mixte

## Délibération n° D-2022-11

### OBJET : Demande de subvention auprès de l'Etat - DRAC

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux syndicats mixtes,

**Vu** les statuts du Syndicat mixte de gestion du Conservatoire à rayonnement départemental « Olivier Messiaen »,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57 des syndicats mixtes,

### EXPOSE DES MOTIFS –

La Présidente du syndicat mixte présente la demande de subvention pour l'année 2023 auprès de l'Etat – Direction régionale des affaires culturelles.

Il est sollicité, comme pour l'année 2022, une subvention de 110 000 €.

### Après en avoir délibéré

### DECIDE

- **d'approuver** la demande de subvention auprès de l'Etat pour l'année 2023 d'un montant minimum à celui octroyé en 2022, soit 110 000 € ;
- **Dit** que les crédits nécessaires au programme d'actions 2022 – 2023 sont inscrits au Budget primitif 2022 et seront inscrits au Budget primitif 2023 ;
- **d'autoriser** Madame la Présidente à signer tous les documents afférents à ce dossier.

### ADOpte A L'UNANIMITE

Fait à Digne-les-Bains le 17 octobre 2022.  
La Présidente du syndicat mixte de gestion,  
Laurie SARDELLA.





## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : SYND MIXTE DE GESTION DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTE  
Utilisateur : Télétransmission Actes Télétransmission Actes

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	202211
Objet :	<b>Demande de subvention 2023 DRAC</b>
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2022-10-17 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5 - Subventions
Identifiant unique :	004-250400868-20221017-202211-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 004-250400868-20221017-202211-DE-1-1_0.xml	text/xml	845 o
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : D-2022-11 - Subvention DRAC 2023.pdf Nom métier : 99_DE-004-250400868-20221017-202211-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	65.4 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	18 octobre 2022 à 10h43min06s	Dépôt initial
En attente de transmission	18 octobre 2022 à 10h43min06s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	18 octobre 2022 à 10h43min16s	Transmis au MI
Acquittement reçu	18 octobre 2022 à 10h48min19s	Reçu par le MI le 2022-10-18